## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANCOIS

## **AVIS PUBLIC**

Avis vous est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffiertrésorier de la municipalité :

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, se tiendra et est convoquée par monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, conformément à la Loi sur le Code Municipal pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2024, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

## MARDI LE 12 décembre 2023 À 18H30

## À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 1067, RUE PRINCIPALE, À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation et adoption du budget 2024
- 4- Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2026
- 5- Période de questions du public
- 6- Levée de la séance

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

DONNÉ ET FAIT EN LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS CE 1er JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

Stéphane Simard, CPA

Directeur général et greffier-trésorier